

## BIBLIOTHECA VICTORINA

### DIRECTIVES DE PRESENTATION DES MANUSCRITS EN FRANÇAIS

Dans leur propre intérêt, les auteurs tiendront un compte exact de ces normes, qui résument les règles de l'art en typographie. Le travail de préparation des manuscrits en sera facilité, les risques d'erreurs diminués, et le résultat plus satisfaisant.

*Selon les termes du contrat, l'éditeur se réserve le droit de retourner aux auteurs tout manuscrit qui ne les respecterait pas. Il rappelle que les frais de composition pour corrections d'auteurs dépassant 5% du devis initial seront facturés aux auteurs.*

#### **Règles générales**

Les auteurs sont priés de suivre les recommandations du Comité éditorial, notamment en ce qui concerne le volume des manuscrits, qui ne devront pas dépasser une taille raisonnable. Ceux issus de thèses universitaires, en particulier, devront être strictement adaptés aux réalités de la lecture.

A ce sujet, il peut être utile de préciser que, de façon générale, l'abondance des notes érudites n'est rien autre chose qu'un effet rhétorique qui relève du «style savant». Les auteurs veilleront donc à montrer leur savoir de façon discrète et élégante, en évitant les notes interminables. La multiplication des appels dans la même phrase ou, pis, sur la même ligne, est à proscrire. L'appel trouve sa place naturelle en fin de phrase, afin de ne pas rendre la lecture trop discontinuée.

Les manuscrits seront accompagnés d'une copie sous forme électronique.

On se gardera des enrichissements typographiques et des mises en pages complexes permises par les traitements de texte, dans tous les cas inutiles, et nécessairement supprimés par l'imprimeur.

On veillera à ne placer aucune ligne blanche entre les paragraphes, et à ne placer qu'un seul espace entre les mots (ceci au moyen de la fonction «recherche» du traitement de texte).

Les divisions du type: 1.1.1., 1.1.2., 1.1.3., etc., ne sont pas admises.

Les appels de note seront en exposant, sans parenthèses. Les notes seront en numérotation continue par chapitre, et non pas sur l'ensemble du volume.

#### **Ponctuation**

##### *Guillemets*

On utilisera d'ordinaire les guillemets français (« »), soit Alt-174 et Alt-175). Lorsqu'une citation se trouve à l'intérieur d'une autre citation, on emploie pour l'identifier les guillemets (“ ”) ou (" ") ou encore les demi-guillemets (‘ ’).

##### *Tirets*

Les tirets de ponctuation à l'intérieur d'une phrase (à distinguer des traits d'union) sont longs et précédés et suivis d'un espace (« – », et non «-»)

##### *Parenthèses et crochets*

Les parenthèses et les crochets ne sont en italiques que lorsqu'ils appartiennent d'origine à une citation; dans les autres cas (titre d'ouvrage...) ils sont en romain.

On n'utilisera pas de parenthèses à l'intérieur d'une portion de texte déjà entre parenthèses.

*Place des appels de note, des guillemets et de la ponctuation:*

Il convient de distinguer deux cas:

– lorsque la citation forme une phrase entière, les guillemets fermant se mettent après le point;

– dans le cas contraire, lorsque la citation est courte et qu'elle s'insère dans le texte, les guillemets fermant se mettent avant le point final.

Dans tous les cas, l'appel de note se place avant les guillemets fermant et avant la ponctuation, même si celle-ci précède les guillemets.

On ne placera aucun espace avant le point virgule, les deux points, le point d'exclamation et le point d'interrogation.

## **Majuscules**

### *Noms historiques*

On écrit: l'Antiquité, le Moyen Age, le Bas-Empire (*mais*: l'Empire romain); saint Paul (le personnage), Saint-Paul (l'église, ou le lieu).

On écrit: l'État (*mais*: l'état de nature).

### *Noms géographiques*

Lorsque l'appellation est individualisée par un nom propre ou un adjectif, ce nom propre ou cet adjectif prend une majuscule.

On écrit: la mer Méditerranée, la mer Noire, la péninsule Ibérique.

On écrit d'autre part: l'Italie du Sud (*mais*: aller au sud).

*Noms des membres des groupes religieux, des ordres, des sectes philosophiques*

On écrit: un chrétien, des juifs, les victorins, un stoïcien.

### *Noms de personnes*

On écrit: les Pères de l'Église; *mais*: le pape, l'empereur, le roi; dom Mabillon, don (italien, espagnol), dom (portugais).

### *Adjectifs dans les noms d'institutions*

On écrit: la Bibliothèque nationale, la Bibliothèque vaticane (*mais*: la bibliothèque du Vatican)

E à l'initiale sera accentuée: É, È, Ê, (soit «Église», «État», etc.). On peut se dispenser d'accentuer A avec l'accent grave et avec l'accent circonflexe; l'essentiel à ce sujet est de suivre la même règle dans l'ensemble du volume.

On écrit «œ» et non «oe».

## **Abréviations**

On limitera l'emploi des sigles, sauf pour des institutions ou des collections très connues (écrire par exemple: *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*; *École pratique des hautes études*).

Les initiales de prénoms composés sont séparées par un espace insecable: A. C. Clark, *The vetus Cluniacensis of Poggio*, Oxford, 1905.

Les mots écrits en abrégé ne prennent pas de point lorsqu'ils gardent leur dernière lettre. On écrit: des mss (*mais*: un ms.)

## **Ordinaux**

Les ordinaux seront placés en exposant exactement comme suit: «<sup>er</sup> siècle après J.-C.», «1<sup>re</sup> partie», «XIV<sup>e</sup> siècle», «VII<sup>es</sup> rencontres internationales». On n'écrira pas: «1<sup>ère</sup>», non plus que «XIV<sup>ème</sup> siècle».

## **Italique**

L'abus de l'italique étant disgracieux et contraire au but recherché, les citations étendues de plus de quelques mots en langues anciennes seront données en romain et entre guillemets, et non en italique.

## Références et bibliographie

Les références bibliographiques se mettent en note, et non entre parenthèses dans le texte.

Il est de la nature d'une référence d'être claire et brève. On ne craindra donc pas de répéter les éléments de la référence toutes les fois que l'évidence n'en dispense pas. Les abréviations *op. cit.*, *art. cit.*, *loc. cit.*, ne peuvent être clairement employées que si elles renvoient à un ouvrage dont la référence antérieure n'est séparée de l'actuelle par aucune autre.

Dans les notes de bas de page, les références doivent être précises et complètes, de façon à faciliter les recherches, et présentées de façon uniforme. Les simples renvois au nom de l'auteur et à la date de parution, suivis de l'indication de la page, ne sont pas admis.

### 1° *Ouvrages cités, à l'exception des articles de revue*

On mentionnera successivement: l'initiale du prénom, le nom de l'auteur (en petites capitales); le titre de l'ouvrage, en italique; éventuellement la toponymie, en chiffres *romains*, précédée de l'abréviation «t.»; le lieu et la date d'édition. Tous ces éléments seront séparés par une virgule.

Le nom de l'éditeur n'est pas indiqué. Le lieu d'édition est sous sa forme française.

Lorsque le volume fait partie d'une série, les références, entre parenthèses et en romain, se placent entre la date d'édition et la pagination.

Il n'y a pas lieu de mettre une majuscule à l'initiale du premier mot signifiant du titre, si celui-ci commence par un article.

Exemple: P. SICARD, *Diagrammes médiévaux et exégèse visuelle. Le «Libellus de formatione arche» de Hugues de Saint-Victor*, Turnhout, 1993 (Bibliotheca Victorina, IV), p. 111.

A part l'initiale du premier mot, il n'y a pas de majuscules dans les titres, lorsque l'orthographe habituelle de la langue ne l'impose pas. Il n'y a donc pas lieu de suivre l'usage récent, d'origine journalistique, des éditeurs anglais.

Exemple: Ph. S. MOORE, *The works of Peter of Poitiers, master in theology and chancellor of Paris*, Notre-Dame, 1936 (Publications in medieval studies, I).

### 2° *Articles de revue, extraits de mélanges ou de collections*

Le titre sera indiqué en romain (éventuellement entre guillemets français), suivi du mot « dans » ou « in » en romain, du titre du volume (revue, mélanges ou collection) en italique, de la toponymie en chiffres *arabes*, de l'année de parution, enfin de la pagination. Tous ces éléments seront séparés par une virgule; l'usage des guillemets et des parenthèses n'est pas admis. On préférera les noms de périodiques complets, sans abréviations.

Exemple: J. PEDERSEN, La recherche de la sagesse d'après Hugues de Saint-Victor, dans *Classica et medievalia*, t. 16, 1955, p. 92.

Lorsque un ouvrage, livre ou article, une revue... sont fréquemment utilisés (et seulement dans ce cas), il est souhaitable de le signaler par une abréviation; une liste de ces abréviations est alors donnée en début ou en fin de volume. Cette possibilité ne saurait devenir systématique. L'emploi habituel des abréviations de l'*Année philologique* ou de *Medioevo Latino* est à rejeter.

La bibliographie de l'ouvrage comprend deux parties:

a. Les sources sont présentées par ordre alphabétique d'auteur ou de titre;

b. Les ouvrages sont présentés de même; la vedette est constituée par le nom de l'auteur, suivi de l'initiale de son prénom (sans parenthèses).  
Exemple: VONES-LIEBENSTEIN, U., *Saint-Ruf in Katalonien...*

3° *Cotes de manuscrits, d'archives*

On veillera à donner des indications correspondant aux conditions actuelles de conservation. Il peut ainsi être expédient de signaler, entre de nombreux autres exemples scurriles, que le British Museum ne conserve qu'un petit nombre de manuscrits, et la ville slovaque de Bratislava aucun, qui intéressent les études latines médiévales.

On indiquera successivement: le lieu de conservation, la bibliothèque ou le service (éventuellement en abrégé), le fonds, la cote. Celle-ci ne doit pas être remplacée par le numéro sous lequel le manuscrit ou le document est classé dans un catalogue; si cela est utile, on placera ce renseignement entre parenthèses à la suite de la cote.

Pour les manuscrits, le lieu de conservation, la bibliothèque et le fonds seront en italique.

Exemples:

*Milan, Bibl. Ambrosiana, A 126 inf. (Martini 806);*

*Paris, B.N., lat. 10000 (et non pas 10 000: pas d'espace dans les chiffres servant à numéroter).*

Dans le cas de documents d'archives, l'ensemble sera en romain.

Exemples:

Grenoble, A.D. Isère, B 3710.

Paris, A.N., H 2354.

Venise, A.S., Procuratori di S. Marco de supra, b. 134, fasc. 4